

LOGO

**CLIENT
ADRESSE
CP VILLE**

Madame, Monsieur,

Le nombre de contrôles fiscaux et sociaux s'intensifient !

C'est la raison pour laquelle notre cabinet a le plaisir de vous annoncer la mise en place d'un nouveau partenariat avec le courtier d'assurances ANAFIMO, permettant de garantir, par le biais d'un contrat de protection juridique, le remboursement des frais liés à notre intervention (hors paiement du redressement éventuel et de ses conséquences).

Les principaux éléments sont les suivants :

- Qualité de l'offre : l'assureur DAS (Groupe MMA), leader en matière de protection juridique en France, propose des garanties permettant la prise en charge de nos honoraires pour vous accompagner dans ces missions,
- Cotisations : elles sont adaptées à la forme juridique de l'entreprise souscriptrice (65 € pour une Société Civile (SCI ...) et 135 € pour une Société Commerciale (EURL, SARL, SA, SAS, ...),
- Service de proximité : en tant que courtier gestionnaire, ANAFIMO prend en charge l'encaissement et la gestion des adhésions.

Vous trouverez en pièce jointe le document présentant cette solution.

Nous vous proposons de retourner à l'attention d'ANAFIMO le bulletin d'adhésion joint, accompagné d'un règlement par chèque et d'un extrait K-bis à jour de votre société. Vous pouvez également souscrire à cette assurance par le biais du site www.anafimo.fr

Notre cabinet et ANAFIMO se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugerez nécessaire. Vous pouvez nous joindre par téléphone :

➤ CABINET XXX : xx xx xx xx xx

➤ ANAFIMO : 02 30 96 35 52

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signataire